



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

Présents

Monsieur AUVILLE, Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame BROSSARD, Monsieur CHANDENIER, Monsieur CONTE, Monsieur DENIS, Madame DJABER, Madame GOBLET, Monsieur GRATEAU, Madame HOSTACHE, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur BRESILLION, qui avait donné pouvoir à Mr AUVILLE
Madame FROMIAU, qui avait donné pouvoir à Mme HOSTACHE
Madame MOREAU, dont le pouvoir a été attribué à Mr CHANDENIER
Monsieur THOMAS

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, en tant que Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Madame CHARPENTIER-GRUBER, Responsable de l'Unité par public et renouvellement urbain à la Direction
Départementale des Territoires,
Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de Tours Métropole Habitat
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Présidence successive de

**Monsieur MOURABIT jusqu'au point 4,
et de Monsieur DENIS, élu Président à partir du point 5.**

BLAISE PASCAL - ATTRIBUTION DE LA CELLULE COMMERCIALE SITUEE 5 PLACE NEUVE A TOURS AU PROFIT DE MESDAMES LEFEBVRE ET RECOULES, ORTHOPHONISTES OU TOUTE SOCIETE CREEE A CET EFFET

(Blaise Pascal CC C/34)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent au Conseil d'Administration que le local situé 5, place Neuve à Tours, précédemment occupé par la Société MARY POPELINE (coiffure), est vacant depuis le 30 septembre 2025.

Une pharmacie, un cabinet médical intégrant des médecins généralistes et un cabinet infirmier, ainsi qu'un laboratoire d'analyses médicales étant déjà présents sur la Place Neuve, Mesdames LEFEBVRE et RECOULES, orthophonistes dont le cabinet est actuellement installé 6, rue Raspail à Tours, ont émis un avis très favorable à la proposition de Tours Métropole Habitat de reprise du local situé 5, place Neuve pour y déplacer leur cabinet.

L'installation du cabinet d'orthophonie dans ce local nécessitant toutefois des travaux de réfection et d'aménagement importants, une convention d'engagement devra obligatoirement être signée entre les parties, en amont du lancement desdits travaux, afin que les frais engagés ne soient pas supportés en intégralité par Tours Métropole Habitat en cas de désistement de la part de Mesdames LEFEBVRE et RECOULES.

Les conditions de cette location seraient les suivantes :

- Montant du loyer annuel : 9.960,00 € (hors charges), étant précisé que le cabinet d'orthophonie n'est pas assujéti à la TVA.
- Loyer révisable à l'issue de chaque période triennale en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT)
- Provision de charges annuelles : estimée à 1.300,00 €
- Périodicité de facturation : mensuelle à terme échu
- Signature d'une convention d'engagement en amont du lancement des travaux
- Signature d'un bail professionnel par devant notaire à l'issue des travaux aux frais des preneurs.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'attribuer ledit local à Mesdames LEFEBVRE et RECOULES ou toute société créée à cet effet, sous réserve de l'avis consultatif de Monsieur le Maire de Tours si celui-ci s'avérerait nécessaire, et d'autoriser le Directeur Général à signer les actes qui en découlent.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25/06/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**